

SEANCE DU 31 mars 2009

L'an deux mil neuf, le trente et un du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISSET Jean-Michel, DOMINGUEZ Pascal, FOUCHER Evelyne, FRANCHET Eveline, MANUEL Jacqueline, TOUCHAIN Yves, VANNEAU André, FRANCHET Jean-Louis, CHENNEVEAU Christelle.

Absent excusé: M. FUSIL Daniel, pouvoir à M. VANNEAU André.
M. CROISSET a été élu secrétaire de séance.

Comptes administratifs 2008:

Le conseil municipal, après avoir entendu lecture des comptes administratifs 2008, désigne M. TOUCHAIN président de séance. Monsieur le maire quitte la salle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs comme suit :

BUDGET	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses investissement	Recettes investissement	POUR	CONTRE	ABST°
BUDGET GENERAL	928 279.76€	987 121.57€	1 361 840.63€	1 183 874.71€	14	0	0
EAU	113 270.59€	152 373.85€	11 506.18€	91 142.63€	14	0	0
ASSAINISSEMENT	64 840.25€	94 139.79€	50 715.58€	89 115.76€	14	0	0
INTER.ECO	14 895.38€	24 909.29€	11 958.94€	15 331.62€	14	0	0

Comptes de gestion 2008 :

Le conseil municipal approuve comme suit les comptes de gestion 2008 de M. CHAUVET, Receveur municipal:

BUDGET	POUR	CONTRE	ABST°
BUDGET GENERAL	15	0	0
EAU	15	0	0
ASSAINISSEMENT	15	0	0
INTER.ECO	15	0	0
MAISONS SUD	15	0	0

Vote des Budgets Primitifs 2009

Monsieur le maire rappelle au Conseil que les budgets primitifs ont été étudiés en commission générale et les invite à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les budgets suivants :

Budget général :

Section de fonctionnement : 1 023 523.00€

Section d'investissement : 1 464 066.00€

Budget eau :

Section de fonctionnement : 152 145.00€

Section d'investissement : 450 654.00€

Budget assainissement :

Section de fonctionnement : 95 242.00€

Section d'investissement : 451 351.00€

Budget Intervention économique :

Section de fonctionnement : 25 350.00€

Section d'investissement : 166 650.00€

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008-
BUDGET GENERAL**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2008, constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit d'investissement de **177 965.92€**
- Un excédent de fonctionnement de **58 841.81€**

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre obligatoire, au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : **58 841.81€**

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008-
BUDGET EAU**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2008, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de **79 636.45€**
- Un excédent de fonctionnement de **39 103.26€**

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre facultatif, en réserves, au compte 1068 : **39 103.26€**

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008-
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2008, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de **38 400.18€**
- Un excédent de fonctionnement de **29 299.54€**

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre facultatif, en réserves, au compte 1068 : **29 299.54€**

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008-
BUDGET INTERVENTIONS ECONOMIQUES**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2008, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de **3 372.68€**
- Un excédent de fonctionnement de **10 013.91€**

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre facultatif, en réserves, au compte 1068 : **10 013.91€**

Vote du taux des 3 taxes locales

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le budget tel qu'il a été préparé par la commission des finances et examiné par la commission générale, doit être équilibré grâce à une augmentation des impôts locaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux suivants :

- taxe d'habitation	11.72%
- taxe foncière sur les propriétés bâties	17.30%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	54.53%

Le total des taxes apportera un produit de 287 495€

Tarifs Eau et assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le tarif pour les services eau et assainissement comme suit, à compter du 2^{ème} semestre 2009.

1) LOCATION DU COMPTEUR	15mm.....	17.10€
	20mm.....	22.00€
	25mm.....	25.70€
	30mm.....	39.10€
	40mm.....	78.30€
2) CONSOMMATION EAU	de 1 à XXX m3.....	le m3 0.69€

3) ASSAINISSEMENT : redevance.....le m3 0.95€

4) Frais de fermeture de bouche à clé de branchement à la demande de l'abonné (FORFAIT).... 18.35€

5) Frais de fermeture de branchement avec dépose du compteur (FORFAIT)..... 74.60€

6) Frais de réouverture de bouche à clé de branchement (FORFAIT)..... 18.35€

7) Frais de réouverture de branchement avec repose du compteur (FORFAIT)..... 92.95€

8) Frais supplémentaires aux tarifs 4 à 7, (FORFAIT)..... 36.70€

Dans le cas où le branchement a été fermé soit :

- suite au non paiement des sommes dues (sauf cas où la réclamation de l'abonné s'avère justifiée)
- suite à l'impossibilité de relever le compteur
- suite à la non-conformité technique ou sanitaire des installations privées de l'abonné

Tarifs salle des fêtes :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une fois par année civile une location au tarif réduit de 150€ au profit des associations dhuizonnaises.

Montant du loyer de l'épicerie :

Monsieur le maire informe le conseil qu'il faut signer le bail de l'épicerie. Après en avoir délibéré, le conseil, considérant les travaux effectués, décide à l'unanimité de fixer le loyer mensuel à 425€ depuis la date d'entrée des nouveaux épiciers dans les lieux et de donner tous pouvoirs au maire pour signer toutes pièces chez le notaire chargé de rédiger ce bail.

Marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire présente au conseil le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la boucherie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer ce marché et lui donne tous pouvoirs pour mener à bien ce dossier.

Par ailleurs, le conseil municipal décide à l'unanimité de louer le bâtiment de la boucherie, après les travaux, aux consorts BADIER Jacky, pour un loyer mensuel entre 500 et 600€ HT.

Subvention 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder à l'union musicale de Dhuizon une subvention de 3000€ au titre de l'année 2008.

FCTVA – Plan de relance de l'économie

Le dispositif de relance de l'économie permet le versement en 2009 des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

La commune doit s'engager par convention à accroître ses dépenses d'investissement en 2009 par rapport à la moyenne des investissements inscrits dans les comptes administratifs 2004, 2005, 2006 et 2007, soit pour Dhuizon 584.200€

Cette dérogation deviendra définitive si l'engagement a été effectivement respecté en 2009.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention avec le Préfet.

Indemnité d'Exercice de Mission des Préfettes

Pour les adjoints administratifs.

Questions diverses

Mme BERIAIM demande ce que peut faire la mairie dans les cas de conflits de voisinage car elle a été saisie de plaintes d'administrés. Plainte a été déposée à la gendarmerie par les intéressés mais la mairie ne peut rien faire.

M. BARBEREAU demande que les plans du terrain de bicross réalisés par le CMJ soient donnés au club modélisme 41. En effet, la piste de bicross va empiéter sur le terrain que la commune prête au club de modélisme et celui-ci souhaite également y réaliser des travaux.

Mme CHENNEVEAU souhaite qu'une deuxième boîte à lettres soit installée à côté de l'église pour éviter aux administrés d'aller jusqu'à la mairie pour poster leur courrier.

M. TOUCHAIN demande où en est le marché. Il est informé que le jour retenu sera le mardi matin car cela fonctionne déjà ce jour là. Il faudra délibérer prochainement sur le tarif appliqué aux commerçants.

M. VANNEAU donne compte-rendu de la réunion du SIEOM à laquelle il a assisté.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 21H.